

# MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE  
433, route du Prieuré

Tél. : 04 50 77 90 87

Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : [mairie@chene-en-semine.fr](mailto:mairie@chene-en-semine.fr)

Site : [www.chene-en-semine.fr](http://www.chene-en-semine.fr)

## COMPTE RENDU DE REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2020

*Convocation du 4 septembre 2020*

**PRESENTS** : *Paul Rannard, Marie-Claude Fournet, Jean-François Borget, Isabelle Seïnera, Gérard Mouillet, David Jordan, Carine Messier, Aurélie Stéfani, Loïc Besset, Olivier Thévenet*

**ABSENT EXCUSE** : *Sébastien Cotterlaz-Rannard qui donne pouvoir à Marie-Claude Fournet*

Secrétaire de séance : Mr Loïc Besset

### APPROBATION DU COMPTE RENDU

Aucune observation, le compte rendu est approuvé.

### ASSOCIATION FONCIÈRE REMEMBREMENT : ACQUISITION TERRAINS

Monsieur le Maire expose que le Comité d'administration de l'Association foncière de remembrement de Chêne en Semine a décidé de dissoudre l'A.F.R., de reverser à la commune ses éventuels excédents de trésorerie. Elle a également souhaité céder ses terrains, qui sont soit des délaissés soit des fossés, à la commune.

Le conseil décide

- ✓ d'accepter le versement des éventuels excédents de trésorerie de l'A.F.R.
- ✓ d'acquérir les parcelles désignées ci-dessous moyennant le prix d'un euro (1 €) qui ne sera pas versé.
- ✓ de céder certaines parcelles, en priorité, aux exploitants agricoles intéressés et pour celles restantes, aux propriétaires riverains qui en feront la demande, moyennant le prix d'un euro (1 €) qui ne sera pas versé.
- ✓ d'entretenir les fossés destinés à l'écoulement des eaux pluviales des chemins ruraux.
- ✓ de prendre en charge les frais afférents à cette opération dont le montant s'élève à 1 797.00 € HT

AN	SECTION	NUMERO	ADRESSE	SUPERFICIE
80	ZA	8	LES GRANDS BOIS	10 A 30 CA
80	ZA	47	VEZIN OUEST	5 A 30 CA

Ouverture au public : mercredi de 9h30 à 12h00  
vendredi de 9h30 à 12h00 - 14h00 à 17h30

80	ZB	39	CURTILLET	5 A 20 CA
80	ZD	190	MORILLON	2 A 50 CA
80	ZD	192	MORILLON	3 A 30 CA
80	ZH	21	SEMATIN	2 A 00 CA
80	ZH	32	L'ALLIER	3 A 30 CA
80	ZH	42	LES TEPPEES	4 A 10 CA
80	ZH	50	LES TEPPEES	1 A 80 CA
80	ZH	168	LA GORGE	6 CA
80	ZH	170	LA GORGE	5 A 76 CA
80	ZI	11	LES ESSERTS OUEST	6 A 00 CA
80	ZI	16	LES ESSERTS OUEST	10 A 50 CA
80	ZI	40	LES CARDINATS	11 A 60 CA
80	ZA	18	LE BULOZ	8 A 80 CA
80	ZA	51	LA CRELAZ	9 A 50 CA
80	ZB	42	LES ESSERTS EST	5 A 20 CA
80	ZB	47	LES ESSERTS EST	3 A 00 CA
80	ZB	54	BENETANG NORD	5 A 20 CA
80	ZC	15	FROGEY	1 A 70 CA
80	ZC	49	RAMPANNAZ	4 A 10 CA
80	ZC	51	RAMPANNAZ	4 A 60 CA
80	ZC	60	ROUGE PERDRIX	4 A 30 CA
80	ZC	68	ROUGE PERDRIX	5 A 00 CA
80	ZC	73	LES GRANDES RESSES EST	5 A 00 CA
80	ZC	88	LECHAUX	2 A 10 CA
80	ZC	97	LONGERAY	2 A 50 CA
80	ZC	105	BENETANG SUD	2 A 50 CA
80	ZD	41	GARGUY	2 A 60 CA
80	ZD	63	LES GRANDES VIGNES	2 A 00 CA
80	ZD	66	LE ROCHER	1 A 50 CA
80	ZD	120	CHAMP DES FRENES	90 CA
80	ZD	128	CHAMP DES FRENES	4 A 60 CA
80	ZD	137	LES MARS	5 A 80 CA
80	ZD	142	LES MORENNES	4 A 30 CA
80	ZH	9	SUR LA VILLE	1 A 80 CA
80	ZH	14	LE GRAND PRE	8 A 50 CA
80	ZH	58	SUR BAUDET	2 A 90 CA
80	ZH	60	SUR BAUDET	2 A 40 CA
80	ZH	62	MONT MORIN	4 A 70 CA

01	ZH	157	LE GRAND PRE	2 A 36 CA
80	ZH	162	LE GRAND PRE	6 A 13 CA
04	ZH	172	LA GORGE	1 A 10 CA
80	ZI	6	LES ESSERTS OUEST	1 A 50 CA
80	ZI	30	LA TUILIERE OUEST	19 A 70 CA
80	ZI	52	PRAILLER	5 A 50 CA
80	ZI	67	LE BOUCHET	5 A 40 CA
80	ZI	77	LES PLATIERES	8 A 80 CA

### **CESSION DES TERRAINS AUX RIVERAINS INTERESSES**

La SCI Messier Frères est intéressée par l'acquisition des parcelles cadastrées ZH n° 168 & 172 au lieu-dit « La Gorge » d'une contenance totale de 116 m<sup>2</sup>, celles-ci se situant entre des parcelles leur appartenant. Mme Carine Messier, directement concernée, ne participe pas au vote. Le conseil décide de vendre à l'euro symbolique les parcelles sus mentionnées. S'agissant de fossés permettant l'écoulement d'eaux pluviales, l'entretien sera à leur charge et tout aménagement devra recevoir l'aval de la commune. Les frais liés à cette opération sont à la charge de la SCI Messier Frères.

Mr & Mme Messier Gilbert sont intéressés par l'acquisition de la parcelle cadastrée ZH n° 9 lieu-dit « Sur la Ville » d'une contenance de 180 m<sup>2</sup>; celle-ci se situant en prolongement de la voie d'accès à leur habitation. Mme Carine Messier, directement concernée, ne participe pas au vote. Le conseil décide de vendre à l'euro symbolique la parcelle susmentionnée.

Les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHÔNE**

Avis pacte de gouvernance : lecture est faite du pacte de gouvernance proposé par la Communauté de Communes Usse et Rhône. Ce pacte précise la composition, le fonctionnement, les commissions thématiques, la mutualisation avec les communes. Un avis favorable est émis.

Désignation des membres des commissions : après lecture des commissions créées par la Communauté de Communes Usse et Rhône, ont été nommés :

- Administration générale et ressources humaines : **Carine MESSIER**
- Finances-comptabilité : **Sébastien COTTERLAZ-RANNARD**
- Urbanisme – Aménagement du territoire : **Jean-François BORGET**
- Développement économique : **Marie-Claude FOURNET**
- Mobilité et transports : **Loïc BESSET**
- Environnement : **Isabelle SEINERA**
- Assainissement : **David JORDAN**
- Communication – Évènements : **Olivier THEVENET**
- Bâtiments – Travaux : **Gérard MOUILLET**
- Social, Enfance, Jeunesse : **Auréli STEFANI**

Règlement des masques : la Communauté de Communes a organisé, pour son compte ainsi que pour les communes qui le souhaitaient, une commande groupée de masques. La commune a passé commande de 2 000 masques dont le montant total s'élève à 2 094.00 € (coût des masques déduit de la subvention accordée par l'Etat + frais de transport proratisés). Une convention a été établie afin de permettre le remboursement à la C.C.U.R. Le conseil émet un avis favorable.

Le maire propose de procéder à une nouvelle commande groupée pour l'achat de masques en papier destinés aux collégiens et lycéens âgés de moins de 20 ans. Le conseil émet un accord de principe.

Un projet de piste cyclable sur la Route Départementale 14 est en cours d'étude par la C.C.U.R. Un appel d'offres va être lancé pour le choix du maître d'œuvre ; l'opération se déroulera en plusieurs phases dont la première reliera La Croisée jusqu'à l'entrée du Chef-lieu. Ce projet empiétant sur des parcelles privées, des négociations seront entreprises avec les propriétaires riverains. D'autres travaux sont également prévus dans le même secteur - passage de la fibre optique et passage du gaz de ville.

### **BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE 1**

Les crédits prévus à certains chapitres du budget eau 2020 étant insuffisants, il convient d'effectuer des virements de crédits suivants :

#### **EXPLOITATION**

<b>ARTICLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
6063 Fourn d'entretien et pt équipement	- 1 000.00 €	
6811/042 Dotations aux amortissement	+ 1 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### **INVESTISSEMENT**

<b>ARTICLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
21561 Service de distribution d'eau	1 000.00 €	
28156/040 Matériel spécifique d'exploit		1 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>

### **SEMCODA – DESIGNATION DU DELEGUE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA avec 468 actions. Il informe le conseil municipal que la commune ne pouvant être représentée directement au conseil d'administration, elle doit désigner un délégué qui représentera la commune au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires.

Le délégué devra présenter au moins un fois par an au conseil municipal un rapport écrit portant sur l'activité de la société. En tant que Maire, il représente la commune aux différentes assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEMCODA, et peut se faire représenter à cette occasion uniquement par un élu membre du conseil municipal

Mme Marie-Claude Fournet est désignée.

### **TRAVAUX**

Rénovation appartement : le coût des travaux s'élève à 38 008.00 € HT € réparti comme suit :  
Poncet Confort Décor : 9 628.12 €

Messier Frères : 17 803.17 €  
Carrelages du Haut Bugey 3 656.00 €  
SAS Germain 5 129.00 €  
Lionel Paroisse 1 792.00 €

Changement des volets : au vu de l'état des volets, Mr Borget propose de mettre en place des volets en alu ou PVC, des devis seront sollicités.

Fibre optique : marquage au sol pour la mise en place de la fibre optique (travaux NRO Cardinats/Croix d'Arjon). A ce jour, les entreprises de la ZAC peuvent se raccorder. Quant aux particuliers, elle sera disponible à compter de 2021.

Rond-point : présentation des plans proposés par Profils Etudes

Futur lotissement « Les Millières » : présentation de l'étude proposée par l'architecte urbanisme du lotisseur.

### **QUESTIONS DIVERSES**

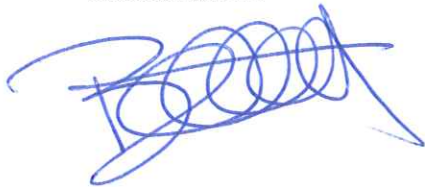
Diagnostic réseau eau potable : le réseau est alimenté par achat au SMEBS, la limite de qualité des eaux est respectée. Le besoin journalier moyen est de l'ordre de 146 à 234 m<sup>3</sup>/j. Le linéaire global des réseaux est de l'ordre de 10.4 km, la commune ne recense pas de branchement en plomb. Le rendement du réseau est bon et supérieur à 95%.

Remerciements : les associations SEPAs impossible, Mission locale du Genevois, Coderpa 74, Protection civile, Semine en chœur, De l'ombre à la lumière, Graines d'amis, la ligue contre le cancer remercient le conseil des subventions allouées.

Suite à la réfection des tampons, Mr et Mme Rannard Pierre remercient le conseil pour les travaux effectués et la rapidité d'exécution.

Clôture de la séance : 22 h 30

Le secrétaire de séance  
Loïc BESSET



Le Maire  
Paul RANNARD

